



SOURCES DE REVENU POUR LE PARRAINAGE DE PARENTS ET GRANDS-PARENTS

Complétez ce formulaire seulement si vous avez répondu « NON » aux questions 8 et 16 sur le formulaire *Évaluation financière pour le parrainage de parents et grands-parents* (IMM 5768).

Note: Vous devez soumettre les documents à l'appui énumérés à la Partie B sur la Liste de contrôle (IMM 5771).

1 - REVENU VITAL MINIMUM

Selon le Tableau fédéral du revenu pour le parrainage de parents et grands-parents, indiquez le revenu vital minimum qu'il vous faut pour parrainer les personnes incluses à la question 7 du formulaire IMM 5788. Consultez le tableau dans le guide d'instructions.

2015	2014	2013

2 - REVENU TOTAL DONT VOUS DISEPOSEZ POUR PARRAINER

Remplissez les tableaux des questions 3 et 4 ci-dessous. Additionnez les montants des cases 3 h) et 4 h) et inscrivez le total pour chaque année.

Si ce montant est inférieur au revenu vital minimum ci-dessus, vous ne satisferez pas aux critères d'admissibilité au parrainage. N'envoyez pas votre demande.

2015	2014	2013

En commençant par la plus récente information à l'Année 1, indiquez votre revenu en incluant toutes les sources de revenu identifiées dans le tableau ci-dessous sur une période de 3 ans. Utilisez vos Avis de cotisation émis par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) pour remplir le tableau qui suit. Si vous n'avez pas autres renseignements personnels concernant les impôts en utilisant Mon dossier, le service en ligne de l'ARC. Pour vous inscrire ou ouvrir une session, visitez <http://www.cra-arc.gc.ca/esrvc-srvce/tx/ndvdl/mcct/menu-fra.html>.

3 - SOURCES DE REVENU - RÉPONDANT

Sources de revenu	2015	2014	2013
a) Montant total de l' <i>Avis de cotisation</i> ou des imprimés de déclarations de revenus Mon dossier de l'ARC (Ligne 150)			
b) Allocations provinciales au titre d'un programme d'éducation ou de formation			
c) Assistance sociale payée par la province			
d) Assistance financière du gouvernement canadien au titre du Programme d'aide à la réinstallation			
e) Montants perçus en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi autre que des prestations spéciales			
f) Supplément de revenu garanti en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse			
g) Total des prestations : additionnez les montants de la ligne b) à f) pour chaque année			
h) Revenu disponible : calculez ligne a) moins ligne g)			

4 - SOURCES DE REVENU - COSIGNATAIRE

Sources de revenu	2015	2014	2013
a) Montant total de l' <i>Avis de cotisation</i> ou des imprimés de déclarations de revenus Mon dossier de l'ARC (Ligne 150)			
b) Allocations provinciales au titre d'un programme d'éducation ou de formation			
c) Assistance sociale payée par la province			
d) Assistance financière du gouvernement canadien au titre du Programme d'aide à la réinstallation			
e) Montants perçus en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi autre que des prestations spéciales			
f) Supplément de revenu garanti en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse			
g) Total des prestations : additionnez les montants de la ligne b) à f) pour chaque année			
h) Revenu disponible : calculez ligne a) moins ligne g)			